

Avec nos alliés et nos amis, comme le Japon et d'autres pays disposant de gros budgets d'APD [aide publique au développement], nous cherchons également des moyens d'agir ensemble pour livrer à certains pays bénéficiaires un message convaincant et les inciter à établir les bonnes priorités.

Notre but n'est pas de punir les pays, et à travers eux, des populations innocentes, dont les gouvernements violent les droits de la personne.

Nous cherchons plutôt à modifier le comportement de ces gouvernements.

Je tiens à féliciter toutes les ONG canadiennes pour leur dévouement à la cause des droits de la personne. À titre de nation bilingue dont les ONG entretiennent des liens étroits tant avec des pays francophones qu'avec des pays anglophones, nous avons un rôle tout particulier à jouer dans de nombreuses régions comme l'Afrique où se trouvent nombre des pays où les besoins sont les plus importants.

Nous encourageons également les ONG, et les autres institutions, qui cherchent à créer elles-mêmes des liens là où parfois nous ne le pouvons pas. Citons par exemple le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique qui change bien des choses dans le monde, et aussi la Commission canadienne des droits de la personne qui contribue à la création de commissions analogues dans d'autres pays.

La plupart en conviendront, je pense, la promotion des droits de la personne et la recherche d'échanges commerciaux ne sont jamais, ou rarement, des objectifs mutuellement exclusifs.

En réalité, l'intensification du commerce et la prospérité économique qui l'accompagne contribuent souvent à l'avènement de sociétés plus ouvertes et plus démocratiques.

Les gouvernements qui ont ouvert leurs marchés au commerce international se soucieront peut-être davantage de l'opinion et des réactions d'autres pays. La société repliée sur elle-même, très peu tributaire du commerce et des investissements internationaux, est moins susceptible de réagir aux doléances des étrangers. Les échanges atténuent l'isolationnisme, élargissent la portée du droit international et créent la croissance économique nécessaire au changement social et au développement.

Nous préconisons la création de liens commerciaux plus nombreux et plus étroits entre les pays du monde entier et nous continuerons à nous employer à la mise en place d'un système commercial, amélioré, plus ouvert et plus libéralisé.